

Réunion de la Commission de Suivi de Site CSS des anciens sites miniers uranifères de la Corrèze

COMPTE RENDU DE LA REUNION

à Tulle (19)

Jeudi 19 janvier 2023 – 9 h 30

Liste des participants

Président

Jean-Luc TARREGA Secrétaire général de la préfecture

Collège « Administrations de l'État »

Christophe SIMBELIE DREAL / SEI / DMAMU
Mathilde RASSELET ARS

Collège « Élus des collectivités territoriales ou EPCI concernés »

Jean-Marie TAGUET Vice-président du Conseil départemental, conseiller départemental du canton d'Egletons
Sonia TROYA Adjointe au maire de Saint-Privat
Annick DUCATEL Adjointe au maire de Saint-Julien-aux-Bois
Marie-Catherine GOLUCKI Adjointe au maire de Meyrignac-L'Eglise
Bernadette MALEYRAT Adjointe au maire de Millevaches

Collège « Exploitants d'anciens sites miniers uranifères »

Caroline BENESTEAU Responsable territoriale Limousin Orano Mining
Olivier MASSET Directeur Après-Mines France
Julien BOSSIAN Responsable études et travaux

Collège « Représentants d'associations de protection de l'environnement »

Catherine HORNEBECK Fédération départementale Corrèze Environnement
Dominique BERGOT Association Sources et Rivières du Limousin

Personnalités qualifiées

Jean RILLARD BRGM

Mandat

Patrick CHABRILLANGES Président de la Fédération départementale de la pêche et de la protection du milieu aquatique
(mandat à Dominique BERGOT, association Sources et Rivières du Limousin)

Ordre du jour

- 1. Approbation du compte-rendu du 16 décembre 2021
- 2. Résultats de la surveillance environnemental Orano Mining
- 3. Bilan des activités de l'Etat
- 4. Questions diverses

Documents associés

- Présentation exploitant
- Présentation DREAL

9 heures 45 – Début de la réunion

M. le Secrétaire général de la préfecture

Constate que le quorum est atteint et ouvre la séance. Il est proposé aux membres de la commission de voter à mains levées.

Aucune objection n'est formulée.

1. Approbation du compte-rendu du 16 décembre 2021

Le compte-rendu du 16 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Résultats de la surveillance environnementale Orano

Mme BENESTEAU, Orano

Présente les résultats de la surveillance environnementale des sites de La Porte (Saint-Julien-aux-Bois) et du Longy (Millevaches).

La Porte

La surveillance trimestrielle du vecteur eau est effectuée via des prélèvements (pH, uranium soluble et insoluble) dans le Riou Tort, en amont et en aval du site, ainsi que dans la mine à ciel ouvert. La qualité des eaux de la mine à ciel ouvert présente des variations plutôt saisonnières systématiques depuis janvier 2011. Les rejets se situent entre 60 et 100 microgrammes, soit un niveau très inférieur à la limite de 1 800 microgrammes fixée par arrêté préfectoral. Dans le cours d'eau, la présence d'uranium mesurée est de 0 à 5 microgrammes par litre en fonction des variations entre l'amont et l'aval. A titre de comparaison la recommandation de l'OMS pour la potabilité de l'eau est de 30 microgrammes par litre. Aucune recommandation n'existe pour le radium, depuis 2020 on peut noter des concentrations inférieures à 0,05 becquerel par litre, valeurs que l'on retrouve dans le milieu naturel dans un contexte limousin.

La surveillance trimestrielle du vecteur air, mesurant les énergies du radon, est effectuée via des dosimètres implantés sur le site et dans le village de La Porte. Des variations de radon sont enregistrées selon la topographie et sont typiquement saisonnières, influencées par la météorologie. Depuis plus de dix ans, aucune évolution globale n'a été constatée. Le débit de dose, mesurant les rayonnements gamma pouvant provenir du sol, produit des mesures très localisées et soumises à variations. Celles-ci sont identiques d'une saison à l'autre, sur le site et dans le village.

Mme TROYA, Saint-Privat

Demande comment s'explique la hausse brutale entre 2015 et 2016.

Mme BENESTEAU, Orano

Ne dispose pas d'éléments probants. Aucun travaux n'a été réalisé sur le site. Les variations peuvent venir du sol ou de l'atmosphère, suivant le contexte météorologique.

M. BERGOT, Sources et Rivières du Limousin

Constate que les mesures indiquent une concentration importante en radon au niveau du village de La Porte.

Mme BENESTEAU, Orano

Explique que le radon 222 peut présenter des valeurs allant de 200 à 300 Bq/m³ selon les milieux naturels. A titre de comparaison, la limite fixée par la réglementation pour un Etablissement Recevant du Public est de 300 Bq/m³ en intérieur.

Le Longy**Mme BENESTEAU, Orano**

Indique que les mêmes types de surveillances s'appliquent au Longy que celles décrites pour le site de La Porte. L'ensemble de la présentation est consultable sur le site intranet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Mme HORNEBECK, Corrèze Environnement

Demande s'il est possible de remettre en service la fontaine censée être alimentée par le bief situé en aval du site.

Mme BENESTEAU, Orano

Répond que le bief est entretenu à ce jour par Orano. Un aménagement peut être envisagé.

Les concentrations dans l'eau, dans le ruisseau du Longy en amont et en aval, se situent entre 0 et 5 microgrammes par litre pour l'uranium.

Mme RASSELET, ARS

Précise qu'une indication de non potabilité de l'eau devra être portée sur la fontaine.

Mme BENESTEAU, Orano

Indique que la présence du radium 226 dans le cours d'eau est similaire au milieu naturel limousin.

M. BERGOT, Sources et Rivières du Limousin

S'enquiert des raisons d'un pH à 7/8, contre un pH à 6 à La Porte, plus conforme aux réalités régionales.

Mme BENESTEAU, Orano

Explique la différence par les mesures in situ, pouvant apporter plus de pH que lors de mesures en laboratoire.

Olivier MASSET, Orano

Précise que la géologie des sites peut expliquer la différence.

Mme HORNEBECK, Corrèze Environnement

Signale que des coupes rases du couvert végétal ont eu lieu au-dessus du site du Longy.

Mme RASSELET, ARS

Rappelle que les résineux ont tendance à acidifier les sols, même si les territoires granitiques présentent des profils d'eaux à pH plutôt acides. La présence d'une seconde résurgence alimentant la première peut être une autre explication.

Dose efficace annuelle ajoutée

Mme BENESTEAU, Orano

Indique que la dose efficace annuelle ajoutée, qui permet de quantifier l'impact sur le corps, est très basse pour ces deux sites. Il a été indiqué à l'assemblée que la dose efficace annuelle ajoutée est de 0,08 mSv par an pour le site du Longy et de 0,14 mSv pour le site de La Porte.

3. Bilan des activités de l'Etat

M. SIMBELIE, DREAL

Passe en revue les dossiers miniers en cours dans le département de la Corrèze. Cette présentation est disponible sur le site internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

La Barrière (Commune de Darnets)

Des travaux ont été réalisés en 2021. L'exploitant a présenté son dossier de récolelement, reçu le 6 juillet 2022. Il est en cours d'instruction.

La Védrenne (Commune d'Egletons)

Des variations significatives d'émission de radon, pouvant aller ponctuellement jusqu'à 5 000 Bq/m³ ont été mises en évidence dans certaines pièces de l'habitation située sur la parcelle 49. Il n'a pas été possible d'exclure la présence de stériles ou de résidus de traitements uranifères sur cette zone. La DREAL ayant estimé que l'étude était non conclusive et que des questions portaient sur la méthodologie, elle a fait appel à la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR), qui a diligenté une campagne contradictoire de mesures, pour laquelle elle a saisi l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN). Les mesures ont été effectuées les 13, 14 et 15 décembre 2022, en extérieur et à l'intérieur des maisons concernées (parcelles 49 et 50). Le rapport est attendu pour fin juillet 2023. Les résultats seront partagés lors de la prochaine CSS.

M. BERGOT, Sources et Rivières du Limousin

Demande si les maisons sont occupées.

M. SIMBELIE, DREAL

Répond par l'affirmative. Elles n'abritent pas d'activité de type crèche ou assistante maternelle. Les habitants ont été informés des premiers résultats par l'ancien exploitant minier.

Mme GULUCKI, Meyrignac-L'Eglise

S'enquiert des normes en vigueur.

M. MASSET, Orano

Explique qu'il n'existe pas de norme pour les maisons d'habitation mais uniquement pour les établissements recevant du public et pour les lieux de travail. Toutefois, les mesures réalisées pour Orano par un organisme agréé sur une période de deux mois ont présenté une moyenne inférieure au seuil de 2500 Bq/m³ pour lequel une déclaration doit être faite. Les pics ponctuels observés ont entraîné la saisine de l'IRSN.

M. BERGOT, Sources et Rivières du Limousin

Fait remarquer que le risque pour les habitants est similaire à celui d'un gros fumeur pour les cancers du poumon.

Mme RASSELET, ARS

Indique que c'est la raison pour laquelle le dossier est suivi. Toutefois, il n'existe pas de corrélation scientifique établie entre la concentration en radon et les cancers du poumon. Il existe certes un effet cumulatif entre l'exposition au radon et le tabagisme, mais sans

possibilité de déterminer la cause exacte.

Puits Marinié (Commune de Saint-Privat)

L'administration est en attente de compléments suite à la non recevabilité du DADT déposé en 2020. Pour rappel, le site est toujours sous police des mines.

Le Longy (Commune de Millevaches)

L'avis de l'expert Géodéris a été sollicité. Des compléments et le mémoire descriptif des mesures prises sont attendus.

La DREAL a mené le 15 novembre 2022 une inspection au titre de la police des mines, le site a été considéré comme conforme aux usages définis. Les points inspectés sont conformes aux prescriptions de l'AP1.

4. Questions diverses

Aucune question diverse n'étant formulée, la séance est levée à 10 heures 35.

Pour le Préfet
et par délégation
Le Secrétaire Général

Jean-Luc TARREGA